

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **10 novembre 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1
Madame Dominique Bernèche, conseillère nº 2
Monsieur Serge Deschênes, conseiller nº 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère nº 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller nº 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
Monsieur Francis Gaudet, directeur de Service de l'urbanisme et de l'environnement

Public : 8 personnes représentant le public

Absences motivées : Aucune

340-11-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2025 soit ouverte à 20 h.

341-11-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 10 novembre 2025 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant le point suivant :

13.1 Nomination du maire substitut/suppléant pour 2026

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

342-11-2025 3.1 Séance ordinaire du 29 septembre 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT

4.1 Dépôt de l'avis public du résultat de l'élection du 2 novembre 2025

Le greffier dépose l'avis public du résultat de l'élection du 2 novembre 2025.

343-11-2025

4.2 Calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal de la ville soit et est adopté, tel que détaillé ci-après :

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront, en général, le premier lundi de chaque mois, à 20 heures, à la salle du conseil située au 45, rue Beausoleil, aux dates suivantes :

12 janvier	6 juillet
2 février	10 août
9 mars	14 septembre
13 avril	5 octobre
4 mai	9 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction, conformément à la loi qui régit la ville.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 31 octobre 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 octobre 2025 :

- Aucune correspondance

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2025

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2025.

344-11-2025

6.2 Comptes à payer au 31 octobre 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 octobre 2025 totalisant **295 925.01 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 31 octobre 2025 totalisant 225 744.54 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et le directeur général, Michel St-Laurent, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

345-11-2025

6.3 Rémunération du personnel électoral – Élections municipales du 2 novembre 2025

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu dans la ville le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE conformément à l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération pour le personnel électoral;

ATTENDU QUE le personnel électoral joue un rôle essentiel au bon déroulement et à la transparence du processus électoral;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une rémunération équitable et conforme.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Dominique Bernèche

Et résolu à l'unanimité :

QUE la rémunération du personnel électoral pour les élections municipales du 2 novembre 2025 soit fixée comme suit :

Fonction	Rémunération
Président d'élection	Selon le tarif établi par la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>
Employés de la ville syndiqués qui sont membres du personnel électoral	Le plus haut salaire entre le tarif établi par la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> et la convention collective
Tout autre membre du personnel électoral	Selon le tarif établi par la <i>Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité</i> en plus d'une prime de 50 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

346-11-2025

8.1 Décompte progressif no. 1 – Prolongement et reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine

ATTENDU les travaux effectués par l'entrepreneur Généreux Construction inc. pour le prolongement et la reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le paiement à l'entrepreneur Généreux Construction inc. d'un montant de 106 625.80 \$ incluant les taxes et représentant le décompte progressif no. 1 pour le prolongement et la reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine;

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le règlement d'emprunt CV. 611.

347-11-2025

8.2 Dépense pour les travaux d'amélioration – Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel approuve les dépenses d'un montant de **17 000 \$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

348-11-2025

11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 septembre 2025 et au 31 octobre 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Dominique Bernèche

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 septembre 2025 et jusqu'au 31 octobre 2025.

349-11-2025 **11.2 Avis de motion du règlement CV. 614 – Modification du règlement de zonage**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Stephen Subranni, membre du conseil municipal, qu'il entend proposer, lors de la présente séance une modification au règlement CV. 195, intitulé : « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de modifier les limites de la zone C-52 et d'abroger la zone C-24 au plan de zonage.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement de modification, sera prohibé.

350-11-2025 **11.3 Dépôt du premier projet de règlement CV. 614 – Modification du règlement de zonage**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lequel porte sur le règlement CV. 614 concernant une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de modifier les limites de la zone C-52 et d'abroger la zone C-24 au plan de zonage.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 614 concernant une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » soit adopté tel que déposé.

351-11-2025 **11.4 Mandat à GNL Arpenteurs-Géomètres inc. – Description technique pour délimiter une servitude**

ATTENDU la nécessité pour la ville de pouvoir avoir accès aux infrastructures d'égout à l'extrémité nord-ouest de la rue du Petit Bonheur.

Il est proposé par Dominique Bernèche
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres ce conseil autorisent le directeur général à retenir les services de GNL Arpenteurs-Géomètres inc. pour la description technique pour délimiter la servitude afin de pouvoir avoir accès aux infrastructures d'égout à l'extrémité nord-ouest de la rue du Petit Bonheur;

QUE le conseil mandate le maire et le directeur général à signer tout document ou acte donnant effet à la présente.

352-11-2025 **11.5 Demande de dérogation mineure – 164 rue Henri**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2025-019 pour le 164, rue Henri, autoriserait la construction d'une maison avec une marge latérale de 1.5 mètre contrairement

à grille de spécification de la zone H-07 du règlement de zonage CV. 195 exigeant une marge latérale de 2 m;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'arrière du bâtiment est difficile;

CONSIDÉRANT l'étroitesse du terrain de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la résidence voisine impactée se trouve à plus de 15 mètres de la ligne de propriété visée;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à autoriser la construction d'une maison avec une marge latérale de 1.5 mètre tel que présenté, à condition qu'une lettre d'acceptation du projet soit signée par les propriétaires du 156, rue Henri.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la demande de dérogation mineure 2025-019 pour le 164, rue Henri, autorisant la construction d'une maison avec une marge latérale de 1.5 mètre contrairement à grille de spécification de la zone H-07 du règlement de zonage CV. 195 exigeant une marge latérale de 2 m, à condition qu'une lettre d'acceptation du projet soit signée par les propriétaires du 156, rue Henri.

353-11-2025

11.6 Demande de PIIA – 3 rue Beausoleil

CONSIDÉRANT QUE la demande PIIA 2025-023 pour le 3, rue Beausoleil, vise l'autorisation de deux enseignes murales pour un nouveau commerce;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés respectent la grande majorité des critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de PIIA en ce qui a trait à autoriser l'installation de deux enseignes tel que présentée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de PIIA 2025-023 pour le 3, rue Beausoleil, vise l'autorisation de deux enseignes murales pour un nouveau commerce.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

354-11-2025

12.1 Demande d'aide financière – Élèves du 3e cycle de l'École primaire des Grands-Vents

ATTENDU QUE l'École primaire des Grands-Vents sollicite la participation de la ville pour aider à financer la sortie scolaire des élèves du 3^e cycle;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de 2 125 \$.

Il est proposé par Dominique Bernèche
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le versement d'une contribution financière de 2 125 \$ à l'École primaire des Grands-Vents pour aider à financer la sortie scolaire des élèves du 3^e cycle.

355-11-2025 12.2 Renouvellement d'adhésion pour l'année 2025-2026 – Association des camps du Québec

ATTENDU QUE l'adhésion à l'Association des camps du Québec permet de bénéficier de tous les services et le soutien offert dans la mise en place d'un camp de jour.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'acquittement des frais d'adhésion pour l'année 2025-2026 à l'Association des camps du Québec représentant un montant de **197 \$**.

356-11-2025 12.3 Remboursement de 35 % - Cours de karaté et de guitare

CONSIDÉRANT la Politique de contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'émission des chèques suivants :

- ✓ Chèque de **85.88 \$** représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre d'Alexandra Smirnova, pour l'inscription d'Emilia Polychronis au cours de Karaté chez ADN Karaté Plus de septembre 2025 à décembre 2025;
- ✓ Chèque de **171.85 \$** représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre de Jessica Bédard, pour l'inscription de Zack Pellerin au cours de karaté chez Karaté Plus de juin à août 2025, ainsi que pour l'inscription de Liam Pellerin au cours de karaté chez Karaté Plus d'avril à août 2025;
- ✓ Chèque de **70 \$** représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions, à l'ordre de Judith Roberge, pour l'inscription de Tristan Roberge au cours de guitare chez Long \$ Mcquade débutant le 1er février 2025.

357-11-2025 12.4 Emploi Été Canada – Demande de subvention 2026

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « Emploi Été Canada » en rapport avec les besoins en personnel pour la saison estivale 2026.

358-11-2025 **12.5 Réaménagement de la bibliothèque municipale en partenariat avec Réseau BIBLIO**

ATTENDU QUE la ville souhaite améliorer l'accessibilité, la convivialité et la qualité des services offerts à la population par sa bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO offre un accompagnement professionnel dans le cadre de projets de réaménagement de bibliothèques municipales, incluant un soutien technique, des recommandations d'aménagement et un appui à la mise en œuvre;

ATTENU QUE la ville a pris connaissance du document de présentation fourni par le Réseau BIBLIO, détaillant le processus, les conditions et les étapes du partenariat proposé.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires avec le Réseau BIBLIO pour amorcer le processus de réaménagement;

QUE les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation du projet soient considérées lors de l'élaboration du prochain budget municipal, en fonction des recommandations formulées dans le cadre du partenariat.

359-11-2025 **12.6 Réalisation d'un carnet de santé du bâtiment et de plans préliminaires pour la bibliothèque**

ATTENDU QUE la ville souhaite procéder à un réaménagement de la bibliothèque municipale en partenariat avec le Réseau Biblio;

ATENDU QUE la réalisation d'un carnet de santé du bâtiment ainsi que de plans préliminaires sont nécessaires pour évaluer l'état actuel de l'infrastructure, déterminer les besoins et appuyer adéquatement une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE ces documents techniques sont requis dans plusieurs programmes de subvention, notamment ceux visant les infrastructures municipales, culturelles ou communautaires.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Dominique Bernèche

Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services professionnels nécessaires pour la production de ces documents techniques;

QUE ces documents soient utilisés pour appuyer une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales ou autres organismes subventionnaires.

360-11-2025 **12.7 Budget 2026 – Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon**

ATTENDU QUE la ville est un membre formant la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil adoptent le budget 2026 de la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon, tel que présenté, de même que la quote-part 2026 inscrite pour la Ville de Saint-Gabriel, représentant un montant de **422 803.94 \$**.

361-11-2025 12.8 Augmentation de la dépense et de l'emprunt pour les travaux de rénovation – Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon

ATTENDU QUE la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon a décrété, par le biais du règlement numéro 12, une dépense et un emprunt de **7 642 317 \$** pour des travaux de rénovation pour l'ensemble de son bâtiment;

ATTENDU QU'une augmentation des coûts de **300 000 \$** est nécessaire à la conformité du bâtiment du Centre sportif et culturel de Brandon (CSCB);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 12 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU QUE la ville est un membre formant la Régie du CSCB;

ATTENDU QUE sur ce projet de **7 000 000 \$**, les aides financières suivantes ont été octroyées pour ces travaux :

- **5 000 000 \$** du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial;
- **166 000 \$** du Programme d'aide aux collectivités rurales;
- **243 000 \$** de la table des préfets.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de conseil acceptent l'augmentation de la dépense et de l'emprunt pour les travaux de rénovation pour l'ensemble du bâtiment du Centre sportif et culturel de Brandon par le biais du règlement 13 décrétant une dépense et un emprunt de **7 942 317 \$**.

362-11-2025 12.9 Contrat de soutien aux loisirs pour la fête de Noël 2025

ATTENDU QUE la ville tiendra une fête de Noël pour ses citoyens vendredi le 12 décembre 2025 en soirée;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir une ressource pour soutenir la responsable de l'événement lors de cette soirée.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Michel St-Laurent soit autorisé à signer le contrat de soutien aux loisirs pour la fête de Noël 2025 offert à Béatrice Corriveau;

QUE le taux horaire de Madame Corriveau soit le même que lors de son contrat de travail pour la gestion de la plage pour la saison estivale 2025 (rés. 115-04-2025).

13. VARIA

363-11-2025 **13.1 Nomination du maire substitut/suppléant pour 2026**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Stephen Subranni, membre du conseil, soit et est par la présente désigné pour agir à titre de substitut du maire aux réunions de la MRC de D'Autray pour l'année 2026, et ce, conformément à l'article 210.21 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

QUE monsieur Stephen Subranni soit nommé maire suppléant pour l'année 2026.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

364-11-2025 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 10 novembre 2025 soit levée à 21h10.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 11^e jour de novembre 2025.

Gaétan Gravel
Maire